

NOTRE CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ÉTHIQUE

SOMMAIRE

Comprendre et utiliser ce Code de conduite professionnelle et d'éthique	4
.....	
Nos engagements	7
.....	
La santé et la sécurité sont une priorité absolue sur le lieu de travail	10
.....	
L'intégrité et les normes les plus strictes de conduite professionnelle individuelle	11
.....	
Diriger et encadrer dans l'intégrité et la transparence	14
.....	
Le respect des personnes	16
.....	
Le respect de la planète	18
.....	
Le respect des autres	19

MESSAGE DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers collègues et partenaires,

Notre Code de conduite professionnelle et d'éthique décrit les principes d'éthique des affaires et de conduite professionnelle que chacun au sein du groupe Calderys doit respecter au quotidien - quel que soit notre rôle et où que nous travaillions.

Il explique les comportements et les lois et réglementations locales qui nous aideront à créer un environnement de travail fiable pour nos salariés, nos clients et toutes les parties prenantes. Plus encore, notre Code de conduite professionnelle et d'éthique doit permettre à tous les collègues de prendre les bonnes décisions dans leur travail quotidien afin que le groupe Calderys soit perçu - tant en interne qu'en externe - comme une entreprise qui agit avec le plus haut degré d'intégrité. Cet engagement constitue une part importante de notre volonté de préserver et d'améliorer en permanence la santé et la sécurité des salariés, la production durable et l'innovation, le respect de l'environnement, le développement des talents, la diversité et l'inclusion, ainsi que le respect des droits de l'homme au sein de notre groupe et au-delà de ses frontières.

Le Code s'applique à nous tous sans exception. Il renforce notre devoir collectif de protection de notre planète, qui comprend la préservation et l'amélioration de notre environnement, tant au niveau local, là où nous opérons, qu'à l'échelle mondiale. Il pose les fondations sur lesquelles nous établissons nos relations avec nos communautés, nos clients, nos parties prenantes et tous nos partenaires, grâce à un comportement éthique et à des pratiques opérationnelles équitables.

Le leadership est essentiel pour placer ce Code au cœur de ce que nous faisons chaque jour chez Calderys. Et lorsqu'il s'agit de l'éthique et des valeurs de notre entreprise, nous pouvons tous prendre les devants. En comprenant nos responsabilités et en intégrant ce Code de conduite dans notre culture, nous maintiendrons notre réputation de leader au sein et au-delà de notre secteur. Nous ne pouvons y parvenir que si nous sommes en phase avec nos ambitions, notre culture, nos valeurs, notre comportement et notre engagement.

J'encourage tous les collègues à lire attentivement ce Code et à adopter ses principes dans les actions que vous entreprenez et les décisions que vous prenez sur le lieu de travail. Nous vous invitons à travailler ensemble pour promouvoir ces valeurs - en vous soutenant mutuellement pour prendre les décisions appropriées. Faisons de ce Code un document vivant qui nous guide sur la voie du progrès durable.

MICHEL CORNELISSEN

1^{er} février 2023

COMPRENDRE ET UTILISER CE CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE ET D'ÉTHIQUE

Ce Code réunit les principes fondamentaux qui illustrent notre engagement commun en matière d'intégrité dans notre comportement professionnel au quotidien. Il définit les normes de conduite qui doivent motiver chacun d'entre nous en tant que salarié du Groupe, ainsi que nos partenaires et fournisseurs.

Il nous donne des directives claires qui nous permettent de nous assurer que nous respectons toutes les lois et réglementations applicables, aux niveaux national et international.

Pour Calderys, en tant qu'entreprise multinationale, il est essentiel que les principes et les meilleures pratiques de conduite professionnelle éthique soient étayés par des outils concrets et efficaces tels que ce Code et qu'ils soient gérés par une organisation dédiée.

Points concernés

Ce Code est un document basé sur le respect des lois, de l'éthique et de toutes nos parties prenantes, aussi bien internes qu'externes.

- Veiller à la santé et la sécurité de tous les salariés ainsi que de toutes les personnes avec lesquelles nous collaborons.
- Respecter toutes les lois et réglementations applicables.
- S'assurer que nos pratiques reflètent les normes les plus élevées d'intégrité, de responsabilité et de respect envers nos partenaires.
- Respecter les droits de l'Homme.
- Encourager les salariés à développer pleinement leurs talents, expertise et savoir-faire.
- Favoriser la diversité et l'inclusion.
- Soutenir le développement des pays dans lesquels nous exerçons nos activités.
- Adopter les normes internationales les plus élevées de protection environnementale et prendre des mesures en faveur du développement durable.

Personnes concernées

Il est demandé à tous les salariés du groupe Calderys, notamment ceux de ses filiales, tous ceux qui occupent des postes à responsabilité au sein du Groupe, ainsi que ceux de nos partenaires commerciaux, de respecter ce Code et les principes de conduite éthique sur lesquels il est fondé. Au sein du groupe Calderys, les managers en particulier ont la responsabilité de s'assurer de son application au quotidien, notamment dans les processus de décisions et l'élaboration des business plans.

Outre les salariés du groupe Calderys, ceux concernés comprennent les joint-ventures contrôlées par Calderys, les fournisseurs de Calderys, les agents, les sous-traitants et d'autres partenaires commerciaux de long terme.

Le présent Code est régulièrement revu.

Un document vivant

Ce Code a été approuvé par le Président Directeur Général et l'équipe de direction générale. Le présent Code est revu régulièrement et peut être amendé le cas échéant afin d'assurer une amélioration continue.

Notre objectif est de nous assurer que ce Code est le reflet des directives les plus utiles et actualisées en matière de conduite éthique pour la société dans son ensemble, ainsi que pour chacun de nous dans notre travail au quotidien, où que nous nous trouvions.

Il nous est demandé à tous de bien le connaître et de respecter ses exigences. Des programmes de sensibilisation et de formation visant à assurer la compréhension et le respect de ce Code sont proposés à tous. Si vous avez des doutes sur le contenu de ce Code, vous pouvez vous adresser à votre supérieur hiérarchique ou aux représentants locaux des départements des Ressources humaines, du Juridique ou de l'Audit interne.

Une formation est proposée pour aider les managers et les salariés à comprendre et mettre en pratique le Code ainsi que les normes de conduite professionnelle sur lesquelles il est fondé.

Un manuel pour mettre en pratique nos engagements

Ce document ne doit pas être lu une fois puis oublié. C'est un document vivant qui nous responsabilise concernant la mise en pratique de normes élevées de conduite professionnelle et d'éthique. Ce n'est qu'à travers notre respect individuel de ses principes et de ses directives au quotidien que nous pourrons assurer l'exemplarité éthique de notre Groupe dans son ensemble.

Il peut vous aider à prendre les décisions appropriées, ce qui demande parfois du courage dans des situations complexes et sensibles.

Tous les éléments sont réunis ici pour vous orienter dans le respect des lois, réglementations et principes éthiques que nous défendons dans le monde entier.

Nous demandons également à nos partenaires commerciaux d'en respecter les principes. Cela nous permet d'adopter les mêmes normes d'intégrité et de transparence, ainsi que de respecter toutes les lois et réglementations pertinentes.

NOS ENGAGEMENTS

L'application des principes de ce Code témoigne de notre respect de l'environnement dans lequel nous sommes implantés. Nous nous engageons à jouer notre rôle dans la société et à respecter nos obligations envers les pays ainsi que les communautés au sein desquels nous exerçons nos activités. Ainsi, nous contribuons directement au développement durable.

Respecter l'environnement dans lequel nous sommes implantés et les relations que nous entretenons avec les autres

Nous dépendons des relations que nous entretenons, nous respectons les pays et communautés dans lesquels nous sommes implantés, et nous souhaitons que notre présence leur soit profitable. Ce n'est qu'en faisant preuve de respect envers la loi et en adoptant un comportement éthique que nous pouvons nous attendre à être considérés comme des partenaires de confiance et des acteurs positifs dans les communautés du monde entier.

Nous nous soucions des conséquences de nos décisions, petites ou grandes, sur ceux qui nous entourent. Cela comprend notamment leur impact sur les droits de l'Homme, la santé, la sécurité et l'environnement. C'est une question de respect de soi, de respect de nos salariés, de notre planète et de respect des autres.

Utilisez ce Code et intégrez l'éthique à votre travail au quotidien.

Les principaux accords internationaux sont à l'origine de nos normes sociales et environnementales

Nous sommes convaincus que l'adoption d'un comportement environnemental et social répondant à des normes élevées, dans l'ensemble de nos activités, est essentielle pour atteindre les objectifs aussi bien humains, opérationnels que financiers du Groupe.

Nous avons donc basé notre Code sur les meilleures pratiques reconnues à l'international. Ces dernières comprennent, entre autres, les directives et les fondements des principaux accords internationaux suivants :

- [Les objectifs de développement durable des Nations Unies \(UN SDG\)](#)
- [Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#)
- [Les principes directeurs de l'OCDE \(Organisation de coopération et de développement économiques\) pour les entreprises multinationales](#)
- [Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#)
- [The French Business Climate Pledge - Les entreprises françaises s'engagent pour le climat !](#)

Ces accords et normes internationaux incluent les principes environnementaux, sociaux et de gouvernance en tant que moyens de contribuer au développement durable.

Afin de prouver le leadership de Calderys en tant qu'entreprise responsable dans le monde entier, nous souhaitons satisfaire pleinement et contribuer au Pacte mondial et aux objectifs de développement durable des Nations Unies.

- Ce Code est le reflet de nos engagements à cette fin avec trois actions clés :
- responsabiliser nos salariés grâce au développement proactif des talents et des carrières, et veiller sur notre sécurité, notre santé et le respect des droits de l'Homme ;
- prendre soin de notre planète grâce à des actions de lutte contre le changement climatique, et apporter une contribution positive à un environnement durable ; et
- construire pour l'avenir avec toutes nos parties prenantes grâce à une conduite professionnelle irréprochable, un engagement constructif envers eux, et une gestion de produit innovante et durable.

Les meilleures pratiques et normes qui sous-tendent ce Code servent à la fois les intérêts de toutes les parties prenantes et nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Ce Code est conçu pour prendre en compte les intérêts de toutes les parties prenantes, notamment :

- pour nos salariés : garantir des pratiques sûres pour un environnement de travail sain, équitable, inclusif et respectueux, qui se conforme aux droits de l'Homme et au droit du travail ; favoriser le développement professionnel ; atteindre l'excellence environnementale afin d'assurer notre acceptabilité et la pérennité de nos activités ;
- pour nos communautés : entretenir de bonnes relations avec nos voisins, basées sur une communication transparente et la création de valeur dans le contexte socioéconomique local ;
- pour nos clients et actionnaires : favoriser des relations de qualité avec les clients ; développer des produits et technologies de pointe sains pour l'environnement et qui aident nos clients à réaliser leurs ambitions en matière de santé et de climat ; adopter un flux d'informations clair et régulier à destination des actionnaires ; et
- pour nos partenaires économiques : s'assurer que les agents, représentants, consultants, fournisseurs, sous-traitants, partenaires commerciaux ou autres tiers collaborant avec nous agissent conformément à ce Code et appliquent des normes et engagements similaires en matière d'intégrité, d'équité et de comportement éthique pour leurs propres opérations et chaînes d'approvisionnement respectives.

Les détails et les attentes spécifiques de tous nos fournisseurs et sous-traitants sont décrits dans les normes environnementales, sociales et de gouvernance des fournisseurs de Calderys, accessibles sur le site web de Calderys : www.calderys.com.

Respect des lois et réglementations

Le respect des lois est à l'origine de notre comportement éthique. Ce n'est qu'à travers le respect sans faille de chaque personne physique et morale que le groupe Calderys lui-même assurera sa conformité.

Les directives apportées par ce Code sont particulièrement importantes car nos opérations à travers le monde sont soumises à des lois et réglementations de nombreux pays ainsi que de celles d'organisations supranationales, notamment de l'Union européenne.

Nous nous conformons à toutes les lois nationales applicables dans les pays où nous exerçons nos activités. De plus, les lois et les coutumes diffèrent grandement d'un pays à l'autre dans le monde et peuvent entrer en conflit les unes avec les autres. Même si nous exerçons des activités dans un pays dont les lois et usages ne sont pas aussi stricts que ceux fixés dans ce Code et dans nos politiques internes, nous attendons de tous ceux qu'ils concernent qu'ils agissent conformément à nos normes les plus élevées.

Les lois de certains pays peuvent imposer des obligations et des interdictions allant au-delà de celles que contient ce Code. Dans un tel cas, nous respectons pleinement ces obligations. Toutes les exceptions locales à ce Code doivent être présentées au Directeur Juridique du Groupe qui doit les approuver avant leur mise en œuvre.

En établissant les normes les plus élevées, nous savons que nous respecterons les normes et les réglementations les plus exigeantes dans le monde.

L'excellence de Calderys en matière de responsabilité sociale des entreprises nécessite une conduite professionnelle et éthique exemplaire.



LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ SONT UNE PRIORITÉ ABSOLUE SUR LE LIEU DE TRAVAIL

La santé et la sécurité de nos salariés constituant un objectif essentiel poursuivi par l'ensemble du Groupe, il est à notre sens primordial de les responsabiliser afin de garantir leur protection. Afin d'atteindre cet objectif commun d'évoluer au sein d'un lieu de travail sain et stimulant, ce Code vient renforcer notre responsabilisation individuelle, notre leadership proactif ainsi que le développement permanent de notre formation.

Le respect des uns et des autres signifie le respect de la santé et de la sécurité de chacun de nous. Le comportement de chacun contribue à un lieu de travail sans accident, c'est la raison pour laquelle nous exigeons le plein respect de nos protocoles de sécurité, ainsi que de toutes les lois et réglementations applicables en matière d'hygiène et sécurité dans l'ensemble des implantations du Groupe. Nous nous sommes engagés à améliorer de façon permanente nos systèmes de santé et sécurité, et à travailler ensemble en partenariat avec les salariés, les sous-traitants, les visiteurs et les communautés où nous exerçons nos activités. De même, nous nous sommes engagés à nous assurer que tous les risques industriels sont soigneusement évalués, et à mettre en place de solides programmes de formation.

L'exemplarité, la formation et la participation sont essentiels

Il est important pour nous de construire une culture proactive de la sécurité. Il s'agit d'une responsabilité à la fois individuelle et commune qui nécessite exemplarité et formation adéquate, ainsi que la participation de tous sur le lieu de travail. Il nous est demandé à tous de respecter les règles et procédures, de signaler de façon proactive les situations à risque afin de nous assurer que des mesures correctives sont mises en place. Les salariés occupant des postes de managers ont en particulier la responsabilité de donner l'exemple et de s'assurer que les principes de santé et sécurité ne sont jamais compromis.

Le bien-être des salariés est le fondement du bien-être de notre entreprise

Nous nous efforçons de protéger la santé physique et le bien-être sur le lieu de travail, non seulement parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire par respect pour tous les salariés, mais aussi parce que nous reconnaissons que la bonne santé du personnel contribue également au succès de l'entreprise. Nous nous sommes engagés à réduire d'année en année le nombre de cas de maladies professionnelles, grâce à une meilleure identification, une évaluation et un contrôle accrus des expositions sur le lieu de travail.

Le groupe Calderys exige que nous nous engagions tous à respecter les normes les plus élevées de santé et sécurité dans le monde entier.

L'INTÉGRITÉ ET LES NORMES LES PLUS STRICTES DE CONDUITE PROFESSIONNELLE INDIVIDUELLE

Agir de façon éthique, ce n'est pas simplement respecter les lois et réglementations qui régissent notre activité. C'est également respecter les standards les plus élevés de qualité et d'intégrité personnelle, notamment le traitement équitable des tiers. Ce comportement nous aide à prendre des décisions professionnelles éclairées et objectives et à éviter la violation involontaire des réglementations et des politiques internes.

La responsabilité et le leadership du salarié comme fondement de notre système éthique

Il est clair que chacun d'entre nous, chez Calderys, doit toujours respecter les lois des pays dans lesquels il opère. Et notre conduite professionnelle individuelle doit être le reflet du respect que nous avons les uns pour les autres, ainsi que pour l'ensemble de nos autres parties prenantes, notamment nos clients, fournisseurs, agents, actionnaires et les communautés dans lesquelles nous sommes implantés. Le respect dont nous faisons preuve envers nos parties prenantes ne fera qu'entretenir et accroître la confiance qu'ils ont en nous. Au-delà de cela, nous pouvons tous être des leaders en matière d'éthique ; nous devons tous connaître, développer et faire preuve d'exemplarité en la matière dans nos activités quotidiennes. Nous devons donner l'exemple, avec un sens clair d'éthique, de tolérance, d'ouverture et de franchise. Il n'y a simplement pas de place pour une conduite inappropriée ou toute forme de discrimination.

Éviter les conflits d'intérêts

Nous devons tous veiller à éviter ne serait-ce que l'apparence d'un conflit d'intérêt. Ce dernier comprend notamment l'exercice d'un autre emploi. Si vous avez le moindre doute, vous devez en discuter avec vos managers.

Nous devons également être conscients des situations dans lesquelles nos intérêts personnels pourraient être affectés - que ce soit positivement ou négativement - par les intérêts du groupe Calderys et de ses parties prenantes.

Cette exigence ne concerne pas que les salariés. Toutes les personnes liées d'une quelconque manière au groupe Calderys, notamment les administrateurs et responsables ainsi que les personnes impliquées dans des partenariats et joint-ventures avec le Groupe, doivent se montrer vigilantes et transparentes lorsqu'elles divulguent toute information pouvant générer un conflit d'intérêts.

Chaque salarié a un rôle à jouer au quotidien.

Utilisation des équipements de Calderys

Nous sommes tous responsables de l'utilisation appropriée des équipements et ressources du Groupe, et de leur protection grâce au respect des politiques du Groupe.

Les équipements de Calderys sont évidemment destinés à un usage professionnel uniquement. Il s'agit notamment d'informations, de technologie et de ressources de communication comme les téléphones, les e-mails, la messagerie et l'accès Internet. L'utilisation personnelle raisonnable des informations, de la technologie et des équipements de communication peut être autorisée, conformément aux politiques spécifiques de chaque organisation du Groupe et dans le respect de la protection des données personnelles.

Calderys reconnaît avoir la responsabilité de vérifier les informations contenues dans ses appareils de communication et il nous est demandé à tous de coopérer lorsque nécessaire pour faciliter l'accès à ces informations sur les équipements du Groupe que nous utilisons. Calderys prendra toutes les mesures raisonnables pour éviter de revoir les communications personnelles, non professionnelles, lors de ses démarches de protection de ces outils de communication.

En tant que Groupe, nous utilisons toute une gamme d'outils et de méthodes de sécurité commerciale standard afin de protéger nos salariés, notre activité et nos équipements. Ces outils comprennent notamment le filtrage web, les antivirus, les services de messagerie et de collaboration qui utilisent des identifiants, l'audit et les capacités de production de rapports. Ils peuvent être utilisés pour identifier des menaces, bloquer un trafic réseau suspect, résoudre des problèmes, ou gérer la bande passante réseau.

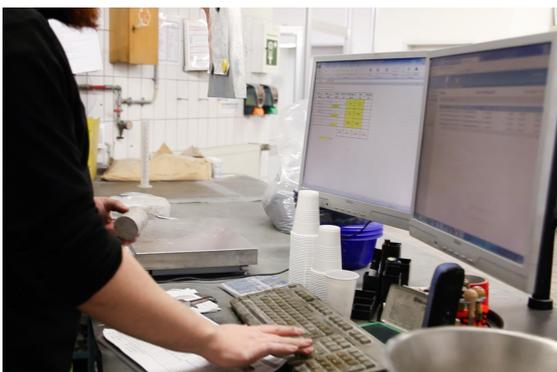
Tous ceux qui utilisent les équipements de Calderys ont le devoir de les protéger de toute détérioration, modification, escroquerie, perte ou vol, et ne doivent pas contourner les solutions de sécurité sur tout équipement mis à disposition par le Groupe.

Informations confidentielles et propriété intellectuelle

Les informations confidentielles constituent un actif de grande valeur. Il s'agit d'un actif du Groupe qui comprend la propriété intellectuelle telle que les brevets, les marques, les droits d'auteur, les secrets commerciaux et le savoir-faire. Il comprend également les informations internes financières, techniques ou sensibles sur le plan commercial, ainsi que les informations liées aux données à caractère personnel et aux ressources humaines.

Les informations confidentielles comprennent également les informations concernant l'utilisation des outils ou systèmes, ainsi que les informations qui nous ont été confiées par des tiers sous le sceau de la confidentialité.

Nous sommes tous responsables de la protection des informations confidentielles. Nous devons nous assurer qu'elles sont utilisées de façon appropriée et transmises uniquement à d'autres personnes autorisées, afin d'éviter toute divulgation accidentelle, non autorisée ou non protégée. Nous devons veiller à éviter toute divulgation non autorisée à des tiers, tels que des clients et d'autres partenaires commerciaux, ainsi qu'au cours de nos conversations et activités en dehors de notre lieu de travail.



Engagement politique

Nous ne dissuadons pas de participer au processus politique à titre personnel. Cependant, personne ne doit se présenter comme représentant de la société dans le cadre d'une telle activité personnelle.

Utilisation personnelle des réseaux sociaux et des sites Internet

Toute participation personnelle en ligne, notamment sur les réseaux sociaux personnels, devra également éviter de présenter, de quelque façon que ce soit, un quelconque salarié comme un représentant de Calderys.

Nous devons tous être attentifs à toute violation de ce Code.

Pas de sanctions pour les signalements en toute bonne foi

Personne ne sera sanctionné pour avoir signalé en toute bonne foi une violation potentielle de ce Code même si, après enquête, aucune violation n'est avérée.

Enquêter et prendre des mesures en cas de conduite inappropriée

Les violations signalées qui sont suffisamment graves pour constituer une violation légitime de ce Code feront l'objet d'une enquête de Calderys afin d'en identifier la cause et de mettre en œuvre les mesures correctives appropriées. Si, après enquête, comprenant la possibilité d'être entendu, une violation de ce Code est établie, une mesure disciplinaire pourra être prise, y compris la résiliation du contrat de travail, conformément aux lois locales.

Le recouvrement total de tous les fonds ou biens sera exigé dans le cas de telles violations et, le cas échéant, le Groupe pourra également entreprendre une action en justice, y compris une procédure pénale.

L'importance des mesures prises en cas de conduite inappropriée

L'importance cruciale du signalement d'une conduite préoccupante

Un code de conduite solide et efficace, qui est respecté par tous, nécessite des mesures qui démontrent que nos normes sont appliquées. Bien que cela demande du courage de faire part de préoccupations concernant une mauvaise conduite, il est essentiel de signaler les violations de ce Code afin de protéger le Groupe et les intérêts de l'ensemble de ses parties prenantes. Les questions soulevées feront l'objet d'une enquête et seront soigneusement traitées, en respectant les droits de toutes les personnes impliquées.

Faire remonter le signalement si nécessaire

Si vous recevez des informations ou si vous êtes convaincu en toute bonne foi qu'une violation de ce Code est en train de se produire ou s'est produite, vous devez en informer immédiatement votre manager ou un représentant des départements des Ressources humaines, du Juridique ou de l'Audit interne. Vous pouvez aussi leur demander conseil si vous n'êtes pas certain de la façon d'agir dans une situation couverte par ce Code.

Si aucune réponse satisfaisante n'est apportée à un signalement effectué en toute bonne foi de la violation présumée de l'une des dispositions de ce Code, n'hésitez pas à faire remonter le problème à une autre personne, notamment d'un niveau hiérarchique supérieur.

Il est également possible de signaler des soupçons de violations sur une [whistleblowing hotline](#) qui est confidentielle et sécurisée.

La façon dont nous agissons est une illustration quotidienne de l'application de nos principes éthiques en tant qu'individus et en tant que Groupe.

DIRIGER ET ENCADRER DANS L'INTÉGRITÉ ET LA TRANSPARENCE

Construire l'avenir commence par une bonne gouvernance.

La gouvernance d'entreprise et la responsabilité de Calderys sont le reflet de normes élevées d'intégrité et de transparence.

Gouvernance d'entreprise

Notre structure de gouvernance respecte les meilleures pratiques des principaux codes internationaux de gouvernance d'entreprise.

Nous nous sommes engagés à transmettre toutes les informations dont les administrateurs ont besoin pour s'acquitter pleinement et efficacement de leurs obligations et responsabilités.

Transparence dans la production de rapports

Nous nous sommes engagés à faire preuve de transparence envers nos actionnaires et toutes nos parties prenantes directes ainsi qu'envers les marchés financiers et le public en général. Nous transmettons toutes les informations que la loi de notre lieu d'implantation exige. L'exactitude de toutes les informations que nous transmettons est vérifiée en interne et, le cas échéant, par des tiers indépendants.

Nous transmettons des informations claires, à jour et importantes, à travers nos propres sites Internet et les médias compatibles avec une bonne gouvernance et la protection de la confidentialité stratégique et commerciale. Ces informations comprennent des informations détaillées sur les objectifs, les opérations, la gouvernance, les risques, les contrôles et la performance. Notre site web, www.Calderys.com, est régulièrement mis à jour pour fournir des informations à toutes nos parties prenantes et au public en général. Ces dernières comprennent toutes les actualités importantes de l'entreprise, notamment les résultats financiers et annonces d'acquisitions ou de désinvestissements.

Contrôles internes de la fidélité des états financiers

Nos états financiers et rapports d'entreprise donnent une vision fidèle et juste de nos activités. Nous abordons les questions financières et non financières avec la même rigueur.

Nos systèmes de contrôle interne sont conçus pour respecter les lois et réglementations et, ainsi, nos informations financières donnent une vision fidèle de nos résultats.

Contrôles internes de l'utilisation responsable des actifs

Nos systèmes de contrôle interne visent à s'assurer que les actifs de la société sont utilisés conformément aux directives et politiques de gestion. Ce contrôle est conforme à l'évaluation responsable et à l'atténuation des risques afin d'apporter une garantie raisonnable contre une éventuelle anomalie matérielle affectant l'actif en question ou sa perte.

Nous préparons les états financiers en faisant preuve d'un jugement prudent, conformément aux principes comptables appropriés et acceptés ainsi qu'aux normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

Tenue de livres comptables

Une bonne gestion se construit sur une analyse et des contrôles objectifs, ce qui nécessite un flux d'informations fiables dans l'ensemble de la société, en prenant soin de respecter les informations confidentielles.

Ainsi, il est demandé à chaque entité du Groupe de tenir des livres comptables sincères et fidèles. Cette tenue est à l'origine de décisions professionnelles responsables et éclairées ainsi que de la production de rapports juridiques, financiers et réglementaires.

Cela revient à ne jamais dissimuler, modifier, falsifier ou déguiser la vraie nature de toute transaction. Il est également inacceptable d'exagérer, de faire des remarques désobligeantes, de s'engager dans des conjectures ou de décrire de façon inopportune des personnes ou des sociétés dans toute forme de rapport ou de communication.

Nous sommes tous tenus de nous assurer que les livres comptables sont conservés ou détruits conformément aux lois locales ainsi qu'aux politiques de Calderys qui régissent la conservation des livres comptables.

La transparence est une preuve de notre engagement à respecter des normes élevées de gouvernance d'entreprise.



LE RESPECT DES PERSONNES

Chaque salarié doit être considéré comme contribuant au succès du Groupe Calderys et aux valeurs positives de sa communauté.

RESPECTER, ENCOURAGER ET VALORISER CHAQUE PERSONNE

Les droits de l'Homme, une valeur partagée

Respecter les conventions internationales

Nous respectons les droits de l'Homme internationalement reconnus, tels qu'ils sont exposés dans la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) et les [Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail \(OIT\)](#). Nous menons nos activités de façon à respecter les droits humains et la dignité de tous, notamment de nos salariés, sous-traitants et fournisseurs, ainsi que des communautés au sein desquelles nous sommes implantés.

Prendre les mesures témoignant de nos principes en matière de droits de l'Homme

Nous reconnaissons que nous avons la responsabilité de respecter les droits de l'Homme, de refuser d'être complices d'éventuelles violations de ces derniers et de donner l'accès aux recours opportuns aux communautés comme indiqué dans les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme](#). Nous nous sommes pleinement engagés à prendre des mesures efficaces pour mettre fin à la discrimination et éradiquer le travail des enfants ainsi que le travail forcé.

Nous voulons nous assurer qu'en suivant nos principes, notre présence favorise des relations saines.

Développement des talents et des compétences

La gestion des talents et des compétences peut aider à responsabiliser les personnes, et à veiller sur leur santé ainsi que leur bien-être de façon générale. Elle est également essentielle pour fidéliser un personnel innovant, engagé et motivé.

Nous reconnaissons que nous avons la responsabilité de soutenir le développement des compétences, aussi bien techniques que managériales, de l'ensemble de nos salariés à tous les niveaux. C'est pourquoi nous offrons à nos salariés un large éventail de programmes de formation et de développement.

Nous nous sommes engagés à accorder une attention particulière au développement de compétences de base, notamment la lecture, l'écriture et le calcul. Renforcer l'éducation permet en effet à chacun d'être davantage responsabilisé dans ses fonctions.

Approvisionnement responsable

Nous nous engageons à soutenir l'approvisionnement responsable auprès de fournisseurs qui partagent nos normes élevées en matière de comportement social et environnemental et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils suivent les mêmes principes.

Diversité et inclusion

Favoriser la diversité au sein de nos équipes constitue l'un de nos engagements les plus importants. L'expérience, les perspectives et les identités uniques que chacun d'entre nous apporte au travail chaque jour sont ce qui font la force et l'innovation de notre main-d'œuvre. La diversité de notre personnel est également l'une de nos plus grandes forces. Nous souhaitons accepter pleinement cette diversité et créer une culture d'inclusion dans laquelle chacun peut se sentir soi-même au travail, dans laquelle chaque salarié est valorisé pour ses connaissances, compétences, expériences ainsi que sa culture.

Nous encourageons les pratiques justes en matière d'emploi dans le monde entier, et nous offrons l'égalité des chances à tous nos employés.

Respect mutuel et interdiction de toute forme de harcèlement ou de discrimination

Nous devons nous traiter les uns les autres de façon professionnelle, sur la base du respect mutuel, de la confiance et de la dignité individuelle.

Nous ne tolérons aucune discrimination d'aucune forme envers nos salariés, sous-traitants ou candidats à l'emploi. Conformément à cet engagement, nous interdisons strictement le harcèlement sexuel ou toute forme de harcèlement ou de discrimination de quelque nature que ce soit, et notamment liée au sexe, à l'âge, la nationalité, la citoyenneté, l'appartenance ethnique, le statut religieux, le niveau d'éducation, l'orientation sexuelle, les capacités physiques et mentales, la situation matrimoniale, parentale et familiale, ou à l'appartenance politique ou syndicale.

Dialogue social

Nous nous efforçons de tisser des liens justes, transparents et constructifs avec nos salariés et leurs représentants.

Nous croyons au respect des droits de nos salariés à former des syndicats ou à y adhérer et à s'engager dans des conventions collectives, ainsi qu'à la liberté d'expression individuelle ou collective, conformément à toutes les lois et réglementations applicables. Nous préférons travailler directement avec nos salariés sur toutes les questions liées à ces sujets et nous nous conformerons toujours aux exigences du droit du travail lorsque la loi l'exige. Nous respectons la capacité de nos salariés à prendre des décisions éclairées sans contrainte, et nous nous efforçons de créer un lieu de travail où chacun se sent valorisé, écouté et respecté.

Nous respectons également la liberté d'expression individuelle et collective des salariés conformément aux lois et réglementations applicables. Nous respectons leur capacité à prendre une décision éclairée, exempte de coercition, comme la loi le prévoit.

Chaque individu est un membre précieux de la communauté Calderys et mérite un respect et un traitement équitables.



LE RESPECT DE LA PLANÈTE

L'avenir de notre planète et de ses habitants déterminera notre avenir en tant qu'entreprise.

Nous voulons être considérés comme un acteur positif et responsable

PROTÉGER ET ADOPTER UN COMPORTEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Avec des implantations dans le monde entier, nous sommes conscients de l'importance du respect de l'environnement.

Nous souhaitons non seulement respecter les lois et réglementations environnementales applicables, mais également aller au-delà du minimum requis afin de protéger la planète grâce un comportement responsable en faveur de l'environnement.

L'amélioration continue de la performance environnementale fait partie intégrante de nos actions en faveur du développement durable. À travers une gestion environnementale solide, nous souhaitons évaluer et réduire les risques pour l'environnement et améliorer en permanence les mesures de contrôle afin de réduire les impacts néfastes de nos activités sur celui-ci.

Nous souhaitons réduire l'empreinte écologique du Groupe et assurer la pérennité de nos activités. À cette fin, nous mettons en œuvre des technologies avancées et favorisons l'excellence opérationnelle afin d'optimiser l'utilisation durable des matières premières et autres ressources naturelles, comme les minéraux et l'eau.

Nous nous sommes engagés à intégrer les préoccupations pour notre environnement naturel dans nos stratégies et modèles commerciaux et à prendre des mesures concrètes pour apporter des solutions permettant la conservation de la biodiversité, sa restauration, son utilisation durable et une utilisation équitable des bienfaits qu'elle présente dans le respect de nos parties prenantes.

De même, nous sommes déterminés à contribuer à réduire les impacts du changement climatique par des actions et des projets contribuant à diminuer nos émissions de CO₂. Nous sommes convaincus que l'accélération de la transition vers une économie à faible émission de carbone est le meilleur levier de croissance économique durable. Pour y parvenir, nous nous sommes engagés à agir et à adopter une stratégie de changement climatique qui couvrira chaque domaine : organisation, équipement, méthodes, technologie, approvisionnement, transport et énergies renouvelables. Nous mettons également nos capacités d'innovation au service d'une économie à faible émission de carbone et nous soutenons nos clients dans cette transition.

Nous engager pour le développement durable de notre planète nécessite des mesures concrètes.

LE RESPECT DES AUTRES

Calderys et ses partenaires et parties prenantes externes peuvent construire l'avenir ensemble grâce à un engagement positif. Cela exige de la transparence, de l'éthique et de l'intégrité fondées sur les principes et les pratiques les plus exigeants et les plus sensibles.

S'ENGAGER AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES POUR UNE PÉRENNITÉ À LONG TERME

S'engager auprès des autorités locales

Notre engagement auprès des autorités publiques doit refléter pleinement les valeurs éthiques du présent Code. Les contributions à des partis politiques, à des professionnels de la politique ou à des institutions connexes sont totalement interdites⁽¹⁾.

S'engager auprès des communautés locales

En intervenant dans le monde entier, les implantations et salariés de Calderys prennent part aux communautés locales et sont considérés comme des représentants de l'ensemble du groupe Calderys. Notre comportement éthique entretient la confiance de nos voisins et partenaires commerciaux locaux.

Nous souhaitons contribuer au développement socio-économique des communautés qui entourent nos implantations en partageant nos talents et compétences, en particulier pour soutenir l'éducation et l'alphabétisation.

Appliquer les principes des droits de l'Homme dans les communautés dans lesquelles nous sommes implantés

Nous respectons et soutenons la dignité, le bien-être ainsi que les droits de nos salariés, de leurs familles et des communautés dans lesquelles ils vivent, ainsi que ceux d'autres personnes affectées par les opérations du Groupe.

Nous recherchons des opportunités pour apporter notre soutien à des efforts positifs de promotion d'une meilleure compréhension des valeurs des droits de l'Homme, en particulier en relation avec les communautés locales dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Conformément aux [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'Homme](#), nous souhaitons travailler de façon constructive avec les gouvernements et les forces de sécurité afin de favoriser le respect des droits humains des personnes et communautés par ceux qui sécurisent nos installations.

(1) Par « contributions à des partis politiques, à des professionnels de la politique ou à des institutions connexes » nous entendons tout cadeau, prêt, avance ou dépôt en espèces ou en nature ou service de valeur, effectué pour financer les activités d'un parti politique, d'une organisation politique ou d'un candidat politique (ainsi que des membres de leurs familles et leur entourage). Ces activités comprennent toute élection à un poste national, fédéral, au niveau du pays, de l'État, de la province, municipal ou local, ou une initiative de vote politique (ex. un référendum) ou d'autres activités de levée de fonds en soutien à un parti, une organisation ou un candidat politique.

Une attention particulière portée aux transactions avec les pays sensibles

Nous sommes tous tenus de respecter l'ensemble des réglementations applicables, quel que soit le territoire sur lequel nous exerçons nos activités, notamment les réglementations couvrant les embargos, les sanctions économiques, le contrôle des exportations et importations, de même que les réglementations du commerce et anti-boycott.

Les équipes de vente et d'achat doivent notamment procéder à des examens attentifs avant d'accepter la commande d'un client ou de passer une commande d'achat afin de s'assurer que les transactions commerciales de Calderys ne sont pas conclues avec des pays interdits et dans des domaines d'activité prohibés et/ou au bénéfice de personnes ou sociétés inscrites sur les listes de gels ou de sanctions.

Promotion d'une concurrence pleine et équitable

Notre engagement en faveur d'une concurrence loyale et éthique signifie que nous n'obtenons pas de marchés ou ne cherchons pas à entretenir de relations avec des clients en agissant illégalement ou en nous livrant à une concurrence déloyale. Nous respectons pleinement les lois et réglementations antitrust, négocions de façon loyale avec les clients, fournisseurs et concurrents et respectons leurs droits.

Personne ne peut proposer ou accepter aucune sorte d'accord ou d'entente avec un quelconque concurrent susceptible de restreindre de quelque manière que ce soit la concurrence loyale et éthique pour la vente de produits ou services. Ce comportement comprend la fixation ou le contrôle des prix ; le truquage d'offres ; l'attribution de produits, marchés ou territoires ou encore la limitation de la fabrication, vente ou production de tout produit ou la prestation de tout service.

Chaque fois que nous sommes impliqués dans des activités de coopération commerciale ou dans d'autres situations dans lesquelles une communication existe entre concurrents, clients ou fournisseurs, nous devons être particulièrement attentifs aux réglementations de la concurrence sur ces communications et activités communes.

Éviter les paiements irréguliers et les cadeaux commerciaux

Nous interdisons le versement de sommes d'argent, sous toute forme, ou un quelconque cadeau ou invitation de valeur à un agent public dans le but d'obtenir un marché ou d'assurer d'autres avantages commerciaux pour la société.

Nous interdisons également les paiements, cadeaux ou invitations de valeur à quiconque dans le secteur privé qui seraient destinés à encourager son bénéficiaire à enfreindre ses obligations envers son employeur.

Règles uniformes et équitables de concurrence ouverte

Nous nous sommes engagés à faire concurrence uniquement sur la base de la qualité des produits et services de Calderys.

Nous ne pouvons excuser aucune forme de corruption et nous respectons toutes les lois anti-corruption partout où Calderys opère. Cela couvre tous les paiements illégaux destinés à influencer le jugement de nos produits et services, à créer un avantage commercial irrégulier, à influencer le calendrier de transactions commerciales ou à porter préjudice à la réputation de Calderys en se livrant à la corruption.

Pour les mêmes raisons, personne chez Calderys ne peut accepter, de la part d'un partenaire commercial ou non, un paiement, un cadeau ou une invitation qui pourrait ne serait-ce que donner l'impression d'influencer ses décisions ou obligations envers la société.

Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation sont de petits paiements officieux effectués pour assurer ou accélérer l'exécution d'une action nécessaire ou de routine, à laquelle la personne qui effectue le paiement de facilitation avait légalement le droit. Ils peuvent être illégaux dans certains pays et localités.

Nous nous opposons aux paiements de facilitation, y compris lorsqu'ils ne sont pas interdits dans la juridiction dans laquelle ils sont effectués. Il s'agit là d'un exemple de l'engagement que nous avons pris de faire preuve d'exemplarité dans la préservation d'une conduite professionnelle éthique et ce, quel que soit l'endroit où nous exerçons nos activités.

Pendant, nous reconnaissons que les salariés peuvent être confrontés à des situations extrêmes, dans lesquelles le refus de tels paiements pourrait exposer les salariés, agents ou partenaires commerciaux de Calderys, à des risques pour leur santé et sécurité. Aussi, lorsqu'un paiement de facilitation est effectué dans de telles circonstances, il doit être soigneusement reporté dans les livres et registres comptables.

Il est essentiel de traiter les autres en adoptant le sens le plus élevé d'éthique pour notre performance à long terme.



Prévenir et détecter les risques de corruption

Tous les salariés et collaborateurs de Calderys doivent adopter un comportement irréprochable et se conformer, dans le cadre de leurs activités, au dispositif de prévention et de détection de la corruption au sein de Calderys. Ce dispositif est formalisé dans la politique anticorruption de Calderys.

Cette politique anticorruption définit et illustre les situations de corruption et de trafic d'influence que les salariés et collaborateurs du Groupe sont susceptibles de rencontrer dans le cadre de leurs activités professionnelles. Elle expose les comportements interdits et renvoie aux politiques et procédures internes à suivre à ce titre : politique de recrutement, politique d'alerte et d'enquête internes, procédure cadeaux et invitations, procédure conflit d'intérêts.

La politique anticorruption est consultable sur le *Blue Book* par l'ensemble des salariés et collaborateurs de toutes les entités du Groupe.

La politique anti-corruption fait également partie des Règlements intérieurs des entités françaises du groupe Calderys.

Crédits photo

Page 3. Côme Bardon. **Page 9.** Shutterstock. **Page 12.** Masha Kosobokova. **Page 15.** Masha Kosobokova. **Page 17.** Shutterstock. **Page 21.** Olivier Lattuga Duyck.

Calderys France
61-63 rue des Belles Feuilles, 75116 Paris, France
www.calderys.com
Société par actions simplifiée
au capital de 7 567 740 € - RCS Reims 702 031 030

5 juin 2023

